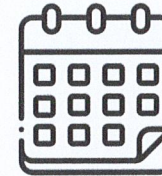


DÉLÉGUÉS DE CLASSE

2

LES ÉLECTIONS



Deux délégués sont élus **par classe**, de même pour les suppléants.
Les élèves **votent deux fois dans chaque classe** ces votes sont organisés au cours des **sept premières semaines de l'année scolaire**.

Tous les élèves peuvent se **présenter mais également voter**.

Les délégués de classe désignent les **représentants élèves au conseil de discipline**, le nom de chaque candidat est accompagné de celui de son suppléant.
Seuls les élèves à partir de la cinquième peuvent être candidats.

